

**CENTRE DE FORMTION D' APPRENTIS
DE LA FONDATION OEUVRE DE LA
CROIX SAINT-SIMON**

DESSINEZ VOTRE AVENIR

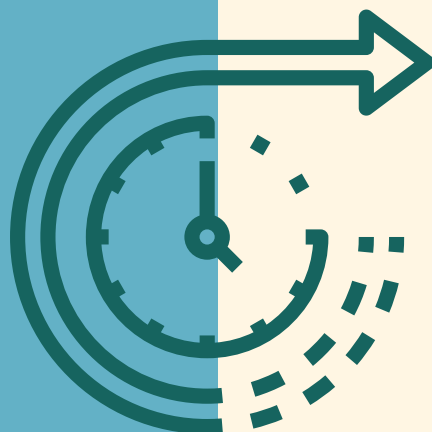
**GUIDE POUR POURSUIVRE
SES ÉTUDES**



**FONDATION ŒUVRE DE
LA CROIX SAINT-SIMON**

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 26 DÉCEMBRE 1922

PÔLE FORMATION - RECHERCHE





INTRODUCTION



Félicitations pour l'obtention de votre diplôme ! Que vous soyez infirmier, auxiliaire de puériculture, aide-soignant, infirmière puéricultrice ou assistant des services sociaux, vous avez accompli un parcours remarquable qui vous ouvre les portes de nombreuses opportunités professionnelles. Toutefois, l'apprentissage ne s'arrête pas là. Dans le secteur de la santé et du social, les besoins évoluent constamment, et de nouvelles compétences sont continuellement recherchées.

Ce guide a pour objectif de vous informer sur les différentes possibilités de poursuite d'études qui s'offrent à vous. Que vous souhaitiez vous spécialiser davantage, acquérir de nouvelles compétences ou accéder à des postes à responsabilités, ce document vous fournira des informations précieuses sur les parcours disponibles après l'obtention de votre diplôme.

Nous espérons que ce guide vous aidera à identifier les formations qui correspondent le mieux à vos aspirations professionnelles et personnelles, et qu'il vous encouragera à continuer à vous perfectionner tout au long de votre carrière. La poursuite de vos études est une étape clé pour développer vos compétences, élargir vos horizons professionnels et répondre aux défis actuels et futurs du secteur de la santé et du social.

Bonne lecture et succès dans vos futures démarches !



Après l'obtention de votre Diplôme d'État d'Infirmier (DEI), vous pouvez intégrer une formation conduisant à un diplôme de niveau 7.

La liste ci-dessous n'est pas exhaustive



Diplôme d'État d'Infirmier Anesthésiste (IADE)

Durée : 2 ans

Conditions d'accès : 2 ans d'exercice professionnel minimum

Objectifs : Formation spécialisée pour intervenir en anesthésie et réanimation.



Diplôme d'État d'Infirmier de Bloc Opératoire (IBODE)

Durée : 18 mois

Conditions d'accès : 2 ans d'exercice professionnel minimum

Objectifs : Spécialisation pour assister lors des interventions chirurgicales.



Diplôme d'État d'Infirmier en Pratique Avancée (IPA)

Durée : 2 ans

Conditions d'accès : 3 ans d'exercice professionnel minimum

Objectifs : Prise en charge avancée des patients dans des domaines spécifiques (pathologies chroniques, psychiatrie, etc.).



Diplôme d'État de Puéricultrice

Durée : 1 an

Conditions d'accès : DEI ou Diplôme de Sage-Femme, concours d'entrée

Objectifs : Spécialisation dans les soins et l'accompagnement des enfants.



Diplôme de Cadre de Santé

Durée : 1 an

Conditions d'accès : DEI, 4 ans d'exercice professionnel minimum

Objectifs : Manager des équipes, former et concevoir des ingénieries de formation initiale et continue, gérer des conduites de projets.



MASTER - Pédagogie en sciences de la santé

Durée : 2 ans

Conditions d'accès : Licence ou équivalent

Objectifs : Conception, coordination et animation d'activités pédagogiques auprès d'étudiants, de professionnels de santé et de patients. Construction, mise en œuvre, pilotage, coordination et évaluation de dispositifs de formation en santé...



Après l'obtention de votre Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP),

La liste ci-dessous n'est pas exhaustive



Diplôme d'État d'Infirmier (DEI)

Durée : 3 ans

Conditions d'accès : parcours sup ou épreuves de sélection au titre de la formation professionnelle continue

Objectifs : Dispenser des soins de nature préventive, curative et palliative dans le cadre des rôles et missions dévolus aux infirmiers



Diplôme d'Etat d'Éducateur de Jeunes Enfants (DEEJE)

Durée : 3 ans

Conditions d'accès : Concours d'entrée

Objectifs : Travail auprès des enfants de 0 à 7 ans dans divers établissements.



Diplôme d'État d'Aide-Soignant

Durée : inférieure à un an

Conditions d'accès : épreuves de sélection

Objectifs : Dispenser des soins de nature préventive, curative et palliative dans le cadre des rôles et missions dévolus aux aides-soignants en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée avec l'infirmier.



Après l'obtention de votre Diplôme d'État d'Aide-Soignant

La liste ci-dessous n'est pas exhaustive



Diplôme d'État d'Infirmier (DEI)

Durée : 3 ans

Conditions d'accès : parcours sup ou épreuves de sélection au titre de la formation professionnelle continue

Objectifs : Dispenser des soins de nature préventive, curative et palliative dans le cadre des rôles et missions dévolus aux infirmiers



Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP)

Durée : inférieure à un an

Conditions d'accès : épreuves de sélection

Objectifs : Dispenser des soins de nature préventive, curative et palliative dans le cadre des rôles et missions dévolus aux aides-soignants en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée avec l'infirmier.



Après l'obtention de votre Diplôme d'État d'Infirmier.e puericultrice puériculteur, vous pouvez intégrer une formation conduisant à un diplôme de niveau 7.

La liste ci-dessous n'est pas exhaustive



Master en Santé Publique

Durée : 2 ans

Conditions d'accès : Licence ou équivalent

Objectifs : Développement de compétences en gestion et politiques de santé publique.



Diplôme de Cadre de Santé

Durée : 1 an

Conditions d'accès : DEI, 4 ans d'exercice professionnel minimum :

Objectifs : prévoir, organiser, et coordonner des activités dans le domaine du soin et de la santé. Manager des équipes pluri-professionnelles, contrôler et l'évaluer les activités, conduire la démarches qualité et la gestion des risques, mettre en œuvre des projets.

Concevoir et l'organiser des dispositifs de formation, coordonner des parcours de formation en alternance, animer des séquences pédagogiques, accompagner les apprenants, l'évaluer des connaissances et compétences, mettre en œuvre de démarches qualité.



Après l'obtention de votre Diplôme Diplôme d'État d'Assistant de Service Social (DEASS), vous pouvez intégrer une formation conduisant à un diplôme de niveau 7.

La liste ci-dessous n'est pas exhaustive

Manager d'organismes à vocation sociale et
culturelle en économie sociale et solidaire

Durée : 2 ans



Conditions d'accès : Avoir une année d'expérience
professionnelle dans le secteur à un poste
correspondant aux responsabilités habituellement
confiées à un certifié de niveau 7 et posséder un
diplôme de niveau 6, ou bien un diplôme
d'Educateur spécialisé, d'Assistante sociale, de
Conseillère en économie sociale et familiale.



Objectifs : Le Manager d'organismes à vocation
sociale et culturelle en économie sociale et
solidaire travaille dans les secteurs d'activité de
l'intervention sociale, lien social et familial, de
l'éducation populaire, de l'animation sociale et
culturelle, du développement social, du sanitaire et
social, de l'insertion sociale et professionnelle, du
sport, de l'action humanitaire, du tourisme social
et familial, de la formation, de l'écologie...



CA - Certificat d'aptitude aux fonctions de
directeur d'établissement ou de service
d'intervention sociale (CAFDES)

Durée : Deux ans

Conditions d'accès : Expérience professionnelle

Objectifs : Prendre des responsabilités de gestion
et coordination au sein de structures sociales.



Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement
et de responsable d'unité d'intervention sociale
(CAFERUIS)

Durée : deux ans

Conditions d'accès : Être titulaire d'un diplôme de
niveau 6 dans le secteur social ou médico-social

Objectifs : encadrement d'équipe , gestion des
ressources afin de garantir une intervention sociale
de qualité, tout en étant capable de s'adapter aux
évolutions et aux exigences de l'environnement
professionnel

